

BESOIN D'AIDE ?

- OnDijon > 0 800 21 3000
(appel et service gratuits)
- Accueil général > 11, rue de l'Hôpital

Points d'accueil des mairies de quartier

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

- Bourroches-Valendons > 32, boulevard Eugène Fyot
- Fontaine d'Ouche > 13, place de la Fontaine d'Ouche
dite place André Gervais
- Granville-Toison d'Or > 10 bis, Place Granville
- Grésilles > Atrium - 6, place des Savoirs
- Mansart > 2, boulevard Mansart

RENTÉE SCOLAIRE 2025-2026

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

sur eservices.dijon.fr

Du 10 mars
au 2 mai 2025

Dijon rassemble



La ville de Dijon fait de la réussite éducative un engagement fort de sa politique municipale. Depuis 2022, nous sommes engagés dans un programme d'investissements sans précédent de **75 millions d'euros** pour supprimer les derniers préfabriqués, mener des travaux de rénovation énergétique, désimperméabiliser les cours d'école, sécuriser les abords des établissements. Notre objectif est de permettre aux enfants, aux parents et à la communauté éducative de **grandir ensemble** dans les meilleures conditions.

La rentrée scolaire est un moment important dans la vie des enfants et des familles et elle s'organise dès le printemps. Pour faciliter vos démarches, la ville de Dijon a mis en place un **portail de services en ligne** qui vous permet de centraliser toutes vos demandes. Vous pourrez inscrire votre enfant à l'école mais aussi aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire. Si l'école a une place centrale dans les apprentissages scolaires, ces temps éducatifs, animés par les agents de la ville de Dijon, sont des compléments indispensables à l'épanouissement des enfants.

Bonne préparation de votre rentrée à Dijon !

Nathalie Koenders
Maire de Dijon

À PARTIR DU 10 MARS 2025 J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE

POUR QUI ?

- Les enfants nés en 2022 pour l'entrée en maternelle
- Les enfants entrant en CP
- Les nouveaux arrivants à Dijon
- Les enfants qui changent d'école suite à un déménagement dans Dijon

Possibilité de scolariser les enfants de 2 ans nés en 2023 sous certaines conditions.

Rendez-vous
sur **eservices**
en flashant
ce QR-code



ÉTAPE 1

PRÉ-INSCRIPTION SUR **ESERVICES.DIJON.FR** OU DANS LES MAIRIES DE QUARTIER

- > Se munir des documents suivants : extrait d'acte de naissance ou pages du livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois, copies des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant, certificat de radiation si changement d'école.
- > Suivre les modalités d'inscription en vous connectant sur **eservices.fr**.
- > Télécharger le certificat d'inscription scolaire reçu par mail qui vous sera nécessaire, à l'étape 2, pour finaliser l'inscription de votre enfant.

ÉTAPE 2

ADMISSION PAR LES DIRECTIONS D'ÉCOLES

- > Finaliser l'inscription en prenant rendez-vous, par mail ou par téléphone, auprès de la direction de l'école de votre secteur mentionnée sur le certificat d'inscription scolaire reçu par mail à l'étape 1.

ET AUSSI

Accueils de loisirs du mercredi après-midi > À partir du 2 juillet 2025

Restauration scolaire et accueils périscolaires > À partir du 10 juillet 2025

INSCRIPTION SUR **ESERVICES.DIJON.FR OU DANS LES MAIRIES DE QUARTIER**